



Le Baromètre Entreprises de l'OMPL présente les informations saillantes concernant le tissu entrepreneurial dans lequel évoluent les entreprises libérales du champ de l'OMPL<sup>1</sup>. Ce baromètre offre une photographie instantanée, tout en intégrant les principales évolutions sur les dernières années.



### RÉSULTATS ÉCONOMIQUES HÉTÉROGÈNES

Les résultats économiques moyens estimés s'avèrent très variables d'un secteur à l'autre.

Cette configuration est en partie liée à des structures de coûts très différentes qui rappellent les spécificités productives propres à chaque secteur. Ainsi, en moyenne, la valeur ajoutée du secteur de la santé représente 44 % du CA HT (chiffre d'affaires hors taxes moyen) contre 63 % dans le secteur juridique.

### Estimation des principaux résultats économiques moyens des entreprises employeuses (2013, €)

				Ompl
CA HT	944745	1 440 848	850917	930023
Valeur ajoutée	516695	912473	376016	453022
Impôts et taxes	18228	38728	17123	19807
Salaires et cotisations	410 101	734 397	232 323	308 617
EBE	88 814	141 350	127 075	125 277
RCAI	79 877	117 333	103 519	103 005
Forme d'entreprises la plus fréquente	Entreprise individuelle	Entreprise individuelle	Entreprise individuelle	Entreprise individuelle
Nombre moyen d'emplois ETP	2,8	3,6	3,4	3,5

Entreprises individuelles et sociétés, moyennes pondérées en fonction de statut et de la branche, calculs réalisés sur données issues d'échantillons. Sources : Actalians 2015, Unasa 2015, Bvd-Diane 2015, calculs Rapelli.



Le revenu courant avant impôts (RCAI) moyen des entreprises du secteur de la santé est estimé à 103 519 €.

**Entreprises employeuses** : entreprises du champ de l'OMPL cotisantes à Actalians, exclusion faite des organismes de formation ou professionnels.

**Entreprise** : entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services, composée d'un ou plusieurs établissements.

**Emploi en équivalent temps plein (ETP)** : nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein-temps.

**Entreprises individuelles** : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les entreprises individuelles (personnes physiques) et les statuts assimilés.



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



Secteur santé

<sup>1</sup> Entreprises libérales du champ de l'OMPL : secteur cadre de vie-technique (entreprises d'architecture, entreprises d'économistes de la construction, entreprises d'experts en automobile, secteur juridique (études d'administrateurs judiciaires et de mandataires judiciaires, cabinets d'avocats, études de commissaires priseurs et salles de ventes volontaires, étude d'huissiers de justice) secteur santé (cabinets dentaires, laboratoires de biologie médicale, cabinets médicaux, pharmacie d'officine, cliniques vétérinaires).



### POIDS DES CHARGES DE PRODUCTION ET FONCTIONNEMENT VARIABLE

La ventilation du CA HT estimé montre que les charges de production et fonctionnement sont relativement plus importantes dans le secteur de la santé, alors que les salaires et charges sociales représentent le plus gros poste d'affectation dans les secteurs juridique et cadre de vie-technique. Cette configuration rappelle notamment l'importance des consommations intermédiaires dans le processus de production des entreprises de la santé.

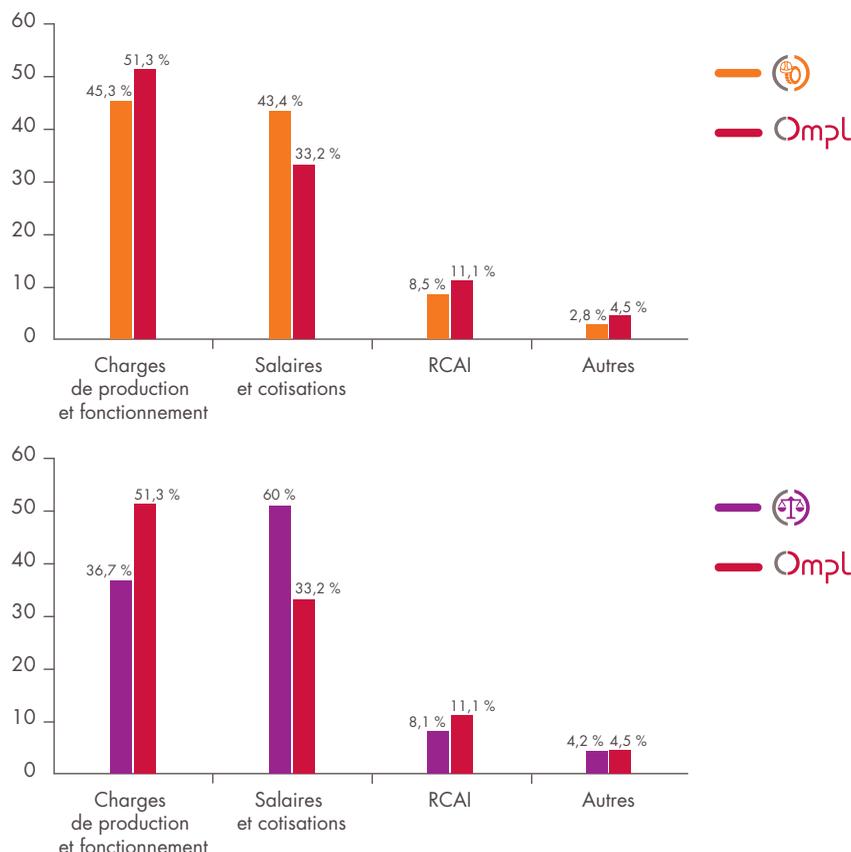
**Valeur ajoutée :** évaluation de la valeur économique générée par l'entreprise dans le cadre de son activité. *Calcul :*  $Valeur\ ajoutée = Marge\ commerciale + Production\ de\ l'exercice - Consommation\ de\ l'exercice\ en\ provenance\ des\ tiers$ .

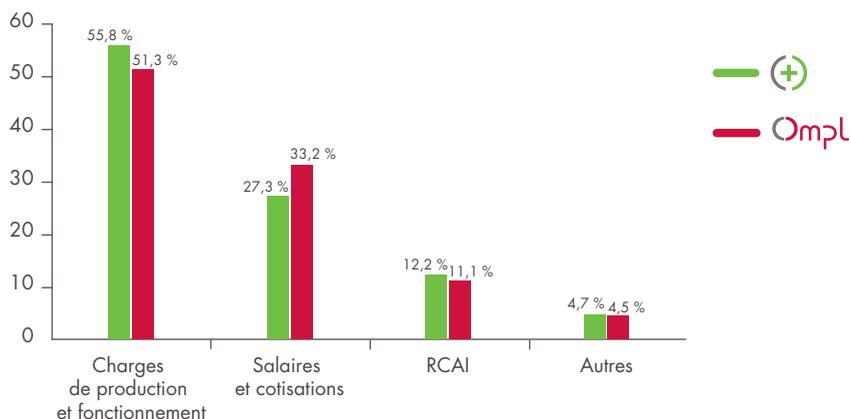
**Salaires et cotisations :** rémunérations, indemnités et primes versées aux salariés de l'entreprise augmentées des charges sociales. Cet indicateur intègre la rémunération et les cotisations sociales des dirigeants de sociétés salariés par leur entreprise.

**Excédent brut d'exploitation (EBE) :** montant de la trésorerie potentielle issue de l'activité principale de l'entreprise après paiement des salaires, des charges sociales, des prélèvements fiscaux et assimilés. *Calcul :*  $Excédent\ brut\ d'exploitation = Valeur\ ajoutée + Subventions\ d'exploitation - Impôts,\ taxes\ et\ versements\ assimilés - Salaires\ et\ cotisations$ .

**Revenu courant avant impôts (RCAI) :** mesure la performance économique de l'entreprise. Il s'agit du résultat de l'entreprise hors résultats exceptionnels avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés et de la participation des salariés. Pour une entreprise individuelle, le RCAI est équivalent au revenu net d'activité. *Calcul :*  $Résultat\ courant\ avant\ impôt = Résultat\ d'exploitation \pm Quote-part\ de\ résultat\ sur\ opérations\ faites\ en\ commun + Produits\ financiers - Charges\ financières$ .

### Principales utilisations du chiffre d'affaires HT moyen estimé (2013, %)





Entreprises individuelles et sociétés, moyennes pondérées en fonction de statut et de la branche, calculs réalisés sur données issues d'échantillons. Sources : Actalians 2015, Unasa 2015, Fcga 2015, Bvd-Diane 2015, calculs Rapelli.

En 2013, dans la branche des cabinets vétérinaires, les charges de production et de fonctionnement représentent 50,7 % du chiffre d'affaires hors taxes moyen estimé. Cette proportion atteint 55,8 % pour l'ensemble du secteur de la santé



### PLACE NOTABLE AU SEIN DU TISSU ENTREPRENEURIAL SECTORIEL

Globalement, la part des entreprises employeuses dans l'ensemble des trois secteurs est importante. Si le secteur cadre de vie-technique est traditionnellement dominé par des entreprises n'employant pas de salariés, plus de deux entreprises sur cinq génèrent au moins un emploi salarié (hors dirigeants) dans le secteur juridique et santé.

### Poids sectoriel des entreprises employeuses

				Total
Nombre total d'entreprises <sup>1</sup>	45 141	32 456	191 160	268 757
Entreprises employeuses	22,5 %	43,1 %	45,8 %	41,3 %

Données au 01/01/2014. Sources : Actalians 2015, Insee 2015.

45,8 % des 191 160 entreprises du secteur de la santé couvert par l'OMPL emploient au moins un salarié, les autres structures étant le fait de travailleurs indépendants.

<sup>1</sup> Entreprises avec et sans salariés.